

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

METEO

Pluies du 27 mai au 02 juin

Département	Min (mm)	Max (mm)
Saône-et-Loire	2	58
Côte d'Or	3	20
Yonne	2	10
Nièvre	1	9
Franche-Comté	13	37

Après un temps chaud en fin de semaine dernière, des averses orageuses sur le week-end ont donné lieu, une fois de plus, à des cumuls très hétérogènes sur la région. Les cumuls les plus importants étant enregistrés sur le sud Saône et Loire et le Jura.

Prévisions du 03 mai au 10 juin

MARDI 03	MERCREDI 04	JEUDI 05	VENDREDI 06	SAMEDI 07	DIMANCHE 08	LUNDI 09
						
15° / 25°	15° / 21°	12° / 26°	13° / 27°	15° / 26°	14° / 23°	13° / 24°
▲ 15 km/h	▲ 15 km/h 45 km/h	▲ 10 km/h	▲ 10 km/h	▲ 15 km/h	▲ 20 km/h	▶ 15 km/h

(source meteofrance, ville de Mâcon, <https://meteofrance.com>)

Un temps toujours variable est annoncé pour la semaine à venir. Les températures maximales varieront entre 20°C et 27°C, avec des journées parfois nuageuses. De nouveaux épisodes pluvieux, avec des orages possibles, sont attendus les prochains jours.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

de Bourgogne-Franche-Comté

ACCIDENT CLIMATIQUE

Les différents orages de ce week-end ont malheureusement été accompagnés de grêle par endroit, provoquant des dégâts variables, notamment sur le Beaujolais et le sud Mâconnais.

Les dégâts sont variables selon les secteurs, de quelques feuilles découpées par endroits (Chaintré, Vinzelles, Prissé...) à des parcelles très fortement touchées (La Roche Vineuse, Laizé, Bussièrès, Fuissé...).

Ces passages de grêle ont été accompagnés de forts cumuls d'eau et de vent violent, qui ont également provoqué quelques dégâts.

STADES VÉGÉTATIFS

Les conditions très favorables en fin de semaine dernière ont permis une belle avancée de la floraison sur bon nombre de secteurs et une pousse très active. Ainsi la floraison est terminée, ou en passe de l'être sur les secteurs les plus précoces. Sur les secteurs plus tardifs, elle débute tout juste.

Cette campagne 2025 conserve son avance sur la moyenne des 10 dernières années, et reste comparable aux campagnes 2017 ou 2018 sur certains secteurs.

Vignoble	Stades Mini	Stades Maxi
Saône-et-Loire	1ères Fleurs	Nouaison
Côte d'Or	Boutons floraux séparés	Fin floraison
Yonne	1ères Fleurs	Fin floraison
Nièvre	1ères Fleurs	Début floraison
Franche-Comté	1ères Fleurs	Fin floraison

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

MILDIU

Situation :

267 parcelles ont été observées pour le mildiou lors cette tournée du 02 juin.

La situation reste relativement saine sur une grande partie de la région, avec seulement quelques rares taches sur feuilles sur les vignobles de Côte d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne et du Jura.

A l'exception du secteur Couchois/Maranges, le vignoble de Saône et Loire est en revanche beaucoup plus concerné par la maladie, avec toujours des parcelles très dégradées sur le Mâconnais / Beaujolais, où la situation était déjà préoccupante depuis plusieurs semaines.

Pour la Côte Chalonnaise, de nouveaux symptômes sont visibles depuis la fin de semaine dernière, avec ponctuellement une fréquence assez forte (secteur Mercurey).

Des symptômes sur inflorescences sont plus fréquemment observés sur les secteurs fortement touchés sur feuilles (Mâconnais / Beaujolais).

Sur les autres secteurs, les premiers symptômes sur inflorescences sont observés sur de rares parcelles de Côte Chalonnaise et Côte de Beaune. Ils pourraient encore évoluer sur les prochains jours.

A ce jour, les contaminations relatives aux pluies survenues avant le 22 mai se sont *a priori* toutes extériorisées sur feuilles.

Les pluies plus ou moins intenses de ce week-end ont localement pu entraîner de nouvelles contaminations, dont les symptômes pourront être visibles à partir de cette fin de semaine ou du début de la semaine prochaine.

Analyse de Risque :

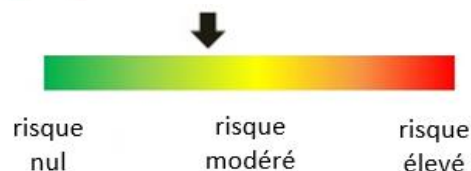
Les risques évoluent différemment et varient selon les symptômes présents et les conditions météo :

- Risque global plutôt faible pour les secteurs avec peu ou pas de symptômes présents. (tous secteurs excepté 71).

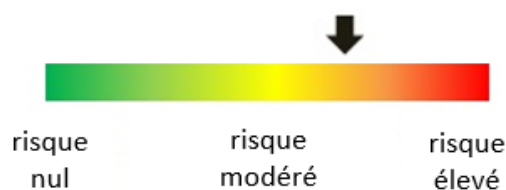


BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

- Le risque peut être caractérisé de modéré sur la Côte Chalonnaise, avec des parcelles où les symptômes progressent et sont plus fréquents.



- Risque très nettement plus élevé dans les situations avec des symptômes plus fréquents, soit dans le sud 71.



Méthodes alternatives : Les méthodes alternatives (**épamprage**) sont consultables sur le site EcophytoPic (<https://ecophytopic.fr/leviers/prevenir/pratiquer-les-travaux-en-vert>)



Des produits de biocontrôle peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte. La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

OÏDIUM

Situation :

247 parcelles observées sur le réseau cette semaine.

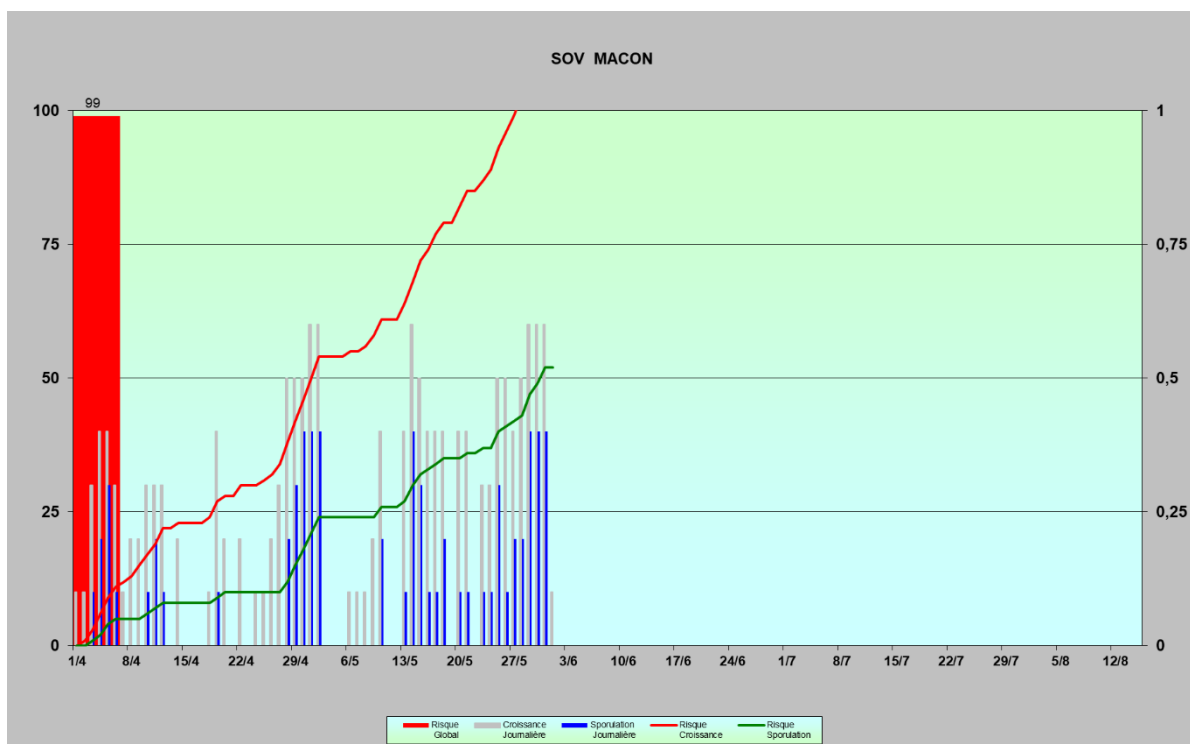
La situation est toujours globalement saine à ce stade sur l'ensemble du vignoble.

Très localement, de nouvelles taches sont observées dans des parcelles de Chardonnay plutôt sensibles.

Les températures plus élevées relevées en fin de semaine dernière ont permis une activité plus importante du champignon (voir graphique ci-après).

Pour la semaine à venir, les conditions devraient être un peu moins favorables, avec notamment des risques de précipitations.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté



Graphique 1 : Données du modèle SOV pour le site de Mâcon.

Analyse de risque :

Compte tenu d'un état sanitaire particulièrement sain à ce stade, le risque peut toujours être qualifié de **faible** à ce jour. En revanche, la vigne est maintenant en toutes situations dans sa période de forte sensibilité à l'oïdium.



Méthodes alternatives : Les méthodes alternatives (épamprage) sont consultables sur le site EcophytoPic (<https://ecophytopic.fr/leviers/prevenir/pratiquer-les-travaux-en-vert>)



Des produits de biocontrôle peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte. La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

de Bourgogne-Franche-Comté

BLACK-ROT

À l'échelle régionale, la situation est plutôt saine sur le réseau d'observation.

De nouveaux symptômes sur feuilles sont toujours régulièrement observés sur les parcelles déjà concernées, mais essentiellement sur les secteurs historiques (Beaujolais et Sud Mâconnais).

Dans une moindre mesure, quelques taches isolées sont observées sur des secteurs jusqu'ici peu concernés par la présence de symptômes.

Analyse de risque :

Pour rappel, il n'y a pas nécessairement de lien entre la présence de symptômes sur feuilles et un risque potentiel sur grappes.

En dehors des secteurs où des symptômes marqués sur grappes sont régulièrement observés (en particulier dans le sud de la Saône-et-Loire), il n'est pas nécessaire de considérer le risque Black-rot de façon spécifique. Il peut être pris en compte en même temps que le risque mildiou, sans anticipation particulière.

Les parcelles les plus précoces entrent désormais dans une période de forte sensibilité sur grappes, qui s'étend de la **nouaison au début de la véraison**.

VERS DE LA GRAPPE

Les vols de première génération sont désormais terminés.

Des glomérules sont observés sur un certain nombre de parcelles du réseau (environ 1/3), mais avec une fréquence relativement faible dans l'ensemble (max 15 / 100 inflorescences observées).

Les vols de seconde génération devraient démarrer d'ici une semaine à dix jours.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

de Bourgogne-Franche-Comté

FLAVESCENCE DORÉE

Les dates de démarrage de la lutte obligatoire ont été précisées par le message réglementaire N°1.

- Pour les zones de lutte obligatoire où une protection insecticide continue doit être assurée pendant **24 à 28 jours**, le premier traitement doit être réalisé entre le **02 et le 08 juin** (en **début de période** pour les parcelles en **Agriculture Biologique**), mêmes dates pour les vignes mères.
- Pour les zones avec une protection continue de 14 à 16 jours, le premier traitement doit être positionné entre le **09 et le 15 juin**. (en **début de période** pour les parcelles en **Agriculture Biologique**).

Toutes les précisions sur ces interventions sont disponibles via les liens suivants :

- [Arrêté préfectoral](#)
- [Message réglementaire](#)

Concernant les zonages, vous pouvez consulter la cartographie via [ce lien](#), il suffira alors de zoomer sur la zone qui vous intéresse.

Par ailleurs, pour rappel, la protection en pépinières viticoles doit être assurée continuellement entre le 15 mai et le 15 octobre (article 16).

L'arrêté ministériel est consultable en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043467507/>

BIODIVERSITÉ

Abeilles : Depuis l'an dernier, la vigne a été reclassée en culture attractive concernant les abeilles et autres pollinisateurs. Ainsi, l'arrêté du 20 novembre 2021 s'applique désormais en viticulture.

La note nationale relative à la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs, ainsi que la fiche vigne, jointes à ce bulletin, détaillent la conduite à tenir vis-à-vis des traitements qui auront lieu au moment de la floraison.

- [Arrêté pollinisateur](#)
- [Note nationale abeille](#)
- [Fiche Vigne Mention Abeille](#)

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

de Bourgogne-Franche-Comté

Prochain BSV : mercredi 11 juin

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC au sein de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV, BIO Bourgogne-Franche-Comté et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, BIO Bourgogne-Franche-Comté, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Soufflet Vigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Aaces Roses, Domaine Laroche, Oenophyt, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Davayé, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de surveillance Biologiques du territoire du plan Ecophyto II+.

Action du plan Ecophyto II+ piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'office français de la biodiversité.

Avec la participation
financière de